

### **Taxe d'apprentissage : investissez dans l'avenir avec nous !**

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises et qui permet aux employeurs de participer directement au financement de l'enseignement technologique et professionnel et de l'apprentissage.

#### **Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?**

L'environnement comptable évolue constamment. L'apparition de nouvelles normes, les modifications législatives, l'évolution technologique constituent autant de changements à prendre en compte pour maintenir nos enseignements au meilleur niveau.

Verser votre taxe d'apprentissage à l'Intec, c'est encourager la qualité des formations et l'innovation pédagogique, soutenir notre effort de professionnalisation des auditeurs, participer au développement de la profession comptable en contribuant, avec nous, à créer les compétences de demain.

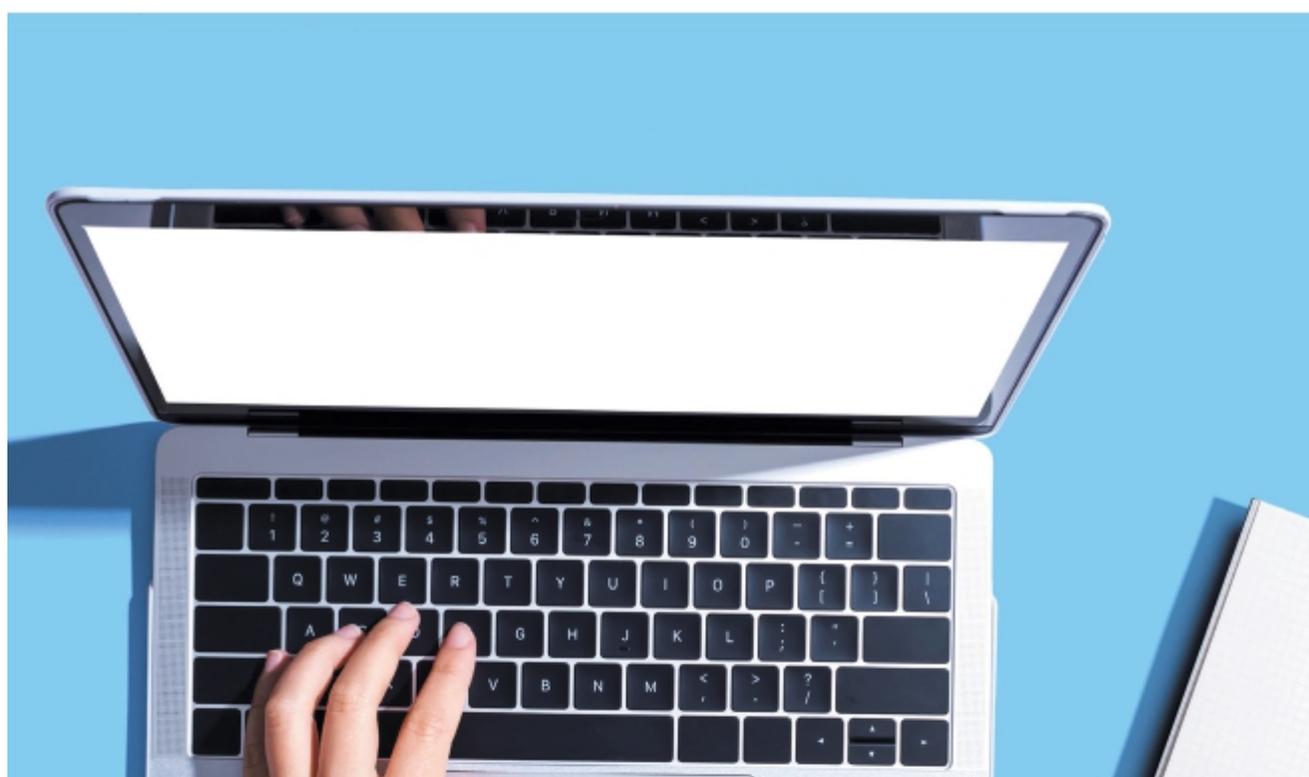
#### **Comment verser votre taxe d'apprentissage ?**

1. Choisissez votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA). Tout versement doit obligatoirement être fait auprès d'un Octa de votre choix. [Consultez la liste](#)
2. Affectez votre taxe à l'Intec
3. Informez-nous en remplissant [le formulaire de promesse de versement](#).

[En savoir plus sur la taxe d'apprentissage](#)

1 mai 2023  
15 octobre 2023

# Investiss dans l'aver avec no





Conservatoire national d

[Télécharger notre plaquette de présentation](#)